

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_064-DE

S2LO

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-064
Séance du 05 avril 2023

Objet : subventions annuelles de fonctionnement aux associations du secteur scolaire pour l'année 2023

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE	Contre : 0
A l'unanimité	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Raymond MASSE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Claude ROUX, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C.BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Carine BOISSEL procuration à S.HILLE, Nicole SAGE procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine HERBET procuration à R.MASSE, FOURNIER Marilyne procuration à J. OBID, Pascale BORDES procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Fatiha EL KHOTRI, Thierry VINCENT, Audrey BLANCHER

Secrétaire de séance : Michel SELLENS



ESOS JVA 8 T

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_064-DE

S'LO

Objet : subventions annuelles de fonctionnement aux associations du secteur scolaire pour l'année 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1611-4,

Considérant que les associations ont rempli un dossier de demande de subvention de fonctionnement, justifiant leur mission d'intérêt général,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale, et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 22 mars 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions annuelles de fonctionnement pour l'année 2023 aux associations de parents d'élèves suivantes :

Association	Montant
APE Jules Ferry élémentaire	250 €
APE les petits célestin de l'Ancyse	250 €
Association de l'école Jean Macé	100 €
APE d'élève de l'Ancyse	250 €
APE élémentaire Jean Jaurès	250 €
Les écoreuils	100 €
APE Mat S'KNO	250 €
Total accordé	1 450 €

- de prélever ses dépenses sur le compte n° « 0404-6574-331 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023.

Acte rendu exécutoire

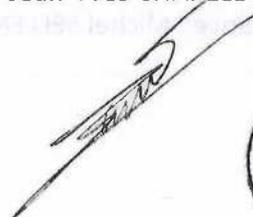
Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **13 AVR. 2023**

et publié le **13 AVR. 2023**



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr